

EN BREF SEPTEMBRE 2017

Adresse postale : av. Roosevelt 50 bte 182
1050 BRUXELLES
Localisation : av. Buyl 125 – Ixelles
Tél. 02.650.20.19 – Fax : 02.650.42.22
E-mail : sipp@admin.ulb.ac.be
Site Web <http://www.ulb.ac.be/sipp>

1. LA RENTREE ACADEMIQUE 2017-2018



C'est la rentrée ! C'est donc le moment de procéder à la vérification :

- **de votre matériel de protection individuelle** (lunettes, de sécurité, masques, etc.);
- **des affiches et documents "sécurité et hygiène"** que vous possédez (leur état, leur actualité);
- **de la présence des petits autocollants SOS=7 ou SOS=22 ou SOS=112**, selon le campus, sur tous les téléphones ULB de votre service.
Pour rappel : **SOS=7** (pour les campus Solbosch, Plaine et Gosselies)
SOS=22 (pour le campus Erasme)
SOS=112 (ailleurs)
- **de l'accueil "sécurité et hygiène" des étudiants**. Est-il prévu ? Nous pouvons, à cet effet, vous envoyer le document "ALLO SECURITE" (ci-annexé) en quantité suffisante. Si vous le désirez, nous pouvons mettre au point ensemble une séance d'information (contact : secrétariat SIPP – ext. 2019)

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir ce dont vous auriez besoin. Il vous suffit de passer commande ou de vous rendre au 125 av. Buyl (Solbosch). (Contactez le secrétariat – ext. 2019 - avant votre passage).

Nous vous conseillons également de contrôler :

- **Votre boîte de secours**. Si celle-ci n'est pas complète, ou si certains produits sont périmés, contactez la Médecine du Travail qui pourra vous envoyer les fournitures nécessaires (ext. tél. : Erasme 6664) – Voir formulaires sur la page Web : <http://www.ulb.ac.be/sipp/docs/BoiteSecMT.pdf>. Vérifiez également le balisage qui indique l'endroit où elle se trouve (autocollant « croix blanche sur fond vert » sur la porte du local et sur la porte de l'armoire).

- **Vos formulaires de déclaration d'accident** (pour le personnel, pour les étudiants et les stagiaires). Si vous n'en possédez plus, vous pouvez vous en procurer auprès du Service des Assurances (cp 150– ext. tél. Solbosch 2300) ou sur le site WEB du Département financier – Assurances :

<http://www.ulb.ac.be/df/assurances/assurances/declacctrav.pdf> (pour le personnel)

<http://www.ulb.ac.be/df/assurances/assurances/accident-smap.pdf> (pour les étudiants)

<http://www.ulb.ac.be/df/assurances/assurances/accstage.pdf> (pour les stagiaires)

Assurez-vous également que ceux-ci soient correctement remplis par les victimes. Aidez-les si nécessaire. Le SIPP doit en effet effectuer une enquête a posteriori et doit dès lors connaître les lieux et circonstances exacts de l'accident.

Nous vous rappelons par ailleurs que tout problème technique survenant dans votre secteur (installation électrique, gaz, sanitaires, nettoyage, etc.) est à signaler au Département Infrastructures (Dépannage) de votre campus :

- Solbosch : 2222 – e-mail : infrasol@ulb.ac.be
- Plaine : 5555 – e-mail : infrapl@ulb.ac.be
- Anderlecht : 6000 – e-mail : infraand@ulb.ac.be
- Gosselies : 9612 – e-mail : infragos@ulb.ac.be
- Gramme : 9612 – e-mail : infragos@ulb.ac.be

2 COURS DE SECOURISME EN MILIEU PROFESSIONNEL POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL ULB

(Attention : n'y ont pas accès les boursiers, doctorants et chercheurs sur fonds extérieurs, sauf s'il reste des places disponibles à la clôture des inscriptions)

Des sessions de cours de secourisme sont organisées pour les membres du personnel en collaboration avec la Croix-Rouge sur les différents campus (18h de cours + examen).

Les dates, informations et formulaires d'inscriptions se trouvent sur notre page web <http://www.ulb.ac.be/sipp>, rubrique "Actualités"

Bonne rentrée !